Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070622-03 31 07 CG-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27/06/2007

Publication 29/06/2007

Pour le Président du Conseil Général

et par délégation

N° CG 2007/1V-3-/31

Séance du 2 2 1011 2007



Extrait des délibérations

du Conseil Général

HUNINGUE/BALE

FERMETURE DE LA HUNINGERSTRASSE DEPLACEMENT DE LA RD 107

VALIDATION DE L'ACCORD-CADRE DU 2 MAI 2007

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de la Voirie, des Infrastructures et des Transports du 22 mai 2007,
- VU l'avis des Commissions réunies du 19 juin 2007

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Valide l'accord-cadre signé le 2 mai 2007 à HUNINGUE au sujet de la fermeture de la Hüningerstrasse à BALE et le déplacement de la RD 107 à HUNINGUE, à savoir :
 - Approuver l'accord-cadre joint au rapport,
 - Approuver le projet de déplacement de la RD 107 à HUNINGUE, tel que décrit cidessus,
 - Prendre acte de la désignation du Département en qualité de maître d'ouvrage unique des travaux relatifs à l'opération,
 - Désigner le Directeur de la DRT comme membre du Comité technique de Pilotage prévu à l'accord-cadre,
 - Noter que le groupe NOVARTIS prendra en charge l'ensemble des dépenses induites par ce projet.

Adopté

.....voix contreabstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER